

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PAU - 6403 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 12/09/2024 - 7456 - 2013 B 00568 - 493 717 268 - A2CG

Assistance & Conseils Sécurité Incendie
 4, allée Catherine de Bourbon
 Centre Activa - 64000 Pau
 Tél. 05 76 45 93 32 - 9300@orange.fr
 RCS Pau 423 717 365 - 423 7115 B



1 BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

N° 15948 * 05
Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A2CG										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		CENTRE ACTIVA 4 ALLEE CATHERINE DE BOURBON 64000 PAU											
SIRET		4 9 3 7 1 7 2 6 8 0 0 0 3 8											
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent*		1 2							
								Exercice N clos le					
								13 11 2020 12 12					
ACTIF								Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010		012							
		Autres*		014	350	016	350						
	Immobilisations corporelles*		028	20 735	030	3 952	16 783						
	Immobilisations financières* (1)		040		042								
	Total I (5)		044	21 086	048	3 952	17 133						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052							
		Marchandises*		060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	19 912	070	6 417	13 495					
		Autres* (3)		072		074							
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	46 118	086	46 118							
	Charges constatées d'avance*		092	268	094	268							
Total II		096	66 298	098	6 417	59 881							
Total général (I + II)		110	87 384	112	10 370	77 014							
PASSIF										Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 500									
	Écarts de réévaluation		124										
	Réserve légale		126	150									
	Réserves réglementées*		130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131										
	Report à nouveau		134	32 304									
	Résultat de l'exercice		136	30 811									
	Subventions d'investissement		137										
	Provisions réglementées		140										
	Total I		142	64 765									
Provisions pour risques et charges		Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	1 852									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N*)		169	1 146									
	Produits constatés d'avance		174										
	Total III		176	12 249									
Total général (I + II + III)		180	77 014										
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	19 000							
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: SARL A2CGNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	350	412		414		416	350	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	19 000	464		466	19 000	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 735	472		474		476	1 735	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	2 086	492	19 000	494		496	21 086	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	2 217	554		556	2 217
	Autres immobilisations corporelles	560	1 735	562		564		566	1 735
TOTAL		570	1 735	572	2 217	574		576	3 952

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	583	595
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

Immobilisations	Valeur d'actif*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD -

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL A2CG				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	6 417	652	654	656	6 417
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	6 417	682	684	686	6 417
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres immobilisations incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Installations techniques, matériel et outillage	730		735				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL		770	775				
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
				2			
				3			
				4			
				5			
				6			
				7			
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	49 709				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter			
Déficits imputés		983	30 811				
Déficits reportables		984	18 898				
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870	18 898				
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	9 380
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	1 188
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

N° 2033-D-SD Editions Informatiques Comptables 2023

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL A2CG		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022		Données en nombre de mois	
				1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-dessous					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 024 le cas échéant ajusté à 12 mois)				Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises relevant à la fois de la CVAE et de la TVA au taux réduit)				026	
Période de référence				016	
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(article 33 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐ *

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 2	SIREN	4 9 3 7 1 7 2 6 8
Dénomination de l'entreprise	SARL A2CG		
Adresse (voie)	CENTRE ACTIVA 4 ALLEE CATHERINE DE BOURBON		
Code postal	64000	Ville	PAU
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MME	Nom patronymique	KESTENAAR	Prénom(s)	CELINE
Nom marital	GIGNOL	% de détention	50,00	Nb de parts ou actions	10,00
Naissance : Date	06111979	N° Département	75	Commune	PARIS
Adresse : N°	1954	Voie	RUE DE LA VALLEE D'OSSAU	Code postal	64121
Commune	SERRES CASTET	Pays	FRANCE		
Titre (2)	M	Nom patronymique	POSADAS	Prénom(s)	DOMINIQUE
Nom marital	POSADAS	% de détention	50,00	Nb de parts ou actions	10,00
Naissance : Date	30041955	N° Département		Commune	CASABLANCA
Adresse : N°	8	Voie	RUE MAURICE RAVEL	Code postal	17100
Commune	LES GONDS	Pays	FRANCE		

N° 2033-F-SD Editions Informatiques Complémentaires 2023

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1)
1

Néant ☒

Exercice clos le		3 1 1 2 2 0 2 2	SIREN		4 9 3 7 1 7 2 6 8
Dénomination de l'entreprise SARL A2CG					
Adresse (voie) CENTRE ACTIVA 4 ALLEE CATHERINE DE BOURBON					
Code postal		64000	Ville		PAU
I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023



N° 11084*24

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL A2CG			
SIRET	4 9 3 7 1 7 2 6 8 0 0 0 3 8	Mél : contact@posadasdominique.fr	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
CENTRE ACTIVA 4 ALLEE CATHERINE DE BOURBON 64000 PAU			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées **PREVENTION INCENDIE** Si vous avez changé d'activité, cocher la case ☒

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier côtée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé **API**

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non-respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable

Nom et adresse du conseil

POSADAS Dominique (Conseil) 8 RUE MAURICE RAVEL 17100 LES GONDS	POSADAS DOMINIQUE 8 RUE MAURICE RAVEL 17100 LES GONDS
Tél :	Tél : 0546917322

OGA/OMGA : Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date : 28042023 Lieu : PAU

Qualité et nom du signataire : GERANTE-GIGNOL CELINE

Signature :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :

A L'ORIGINAL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2023

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I. REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

J. REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

K. DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0%, 15% ou 19%		
		0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		

M. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice.	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

A 2 C G

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 500 €
Siège Social : Centre ACTIVA – 4 allée Catherine de Bourbon 64000 PAU
RCS PAU 493 717 268

Courrier reçu le

02 SEP. 2024

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 22 mai à 16 heures, les associés de la société A2CG, société à responsabilité limitée au capital de 1500 €, se sont réunis au siège de l'entreprise à PAU en assemblée ordinaire sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

- Madame Céline GIGNOL, gérante, associée, propriétaire de 10 parts
- Monsieur Dominique POSADAS, associé, propriétaire de 10 parts

Madame KESTENAAR-GIGNOL, gérante-associée préside l'assemblée. Elle constate que tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la présidente :
- le rapport de gestion, les comptes annuels et le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis la présidente déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022,
- examen et approbation des comptes,
- quitus à la gérance,
- affectation du résultat,
- questions diverses.

La présidente donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vue intervient. Aucune remarque spéciale ne nécessitant mention au présent procès-verbal, la présidente met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectés et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion approuve ce rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat déficitaire de 5 506 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier à la gérance pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice au compte report à nouveau, soit 5 506 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés présents.



100

*[Stamp: Associação e Comércio de Bônus
Conto Ativo - 64000 PAU
Tel 0076451035 - 330@comodati
R. Comodoro 33 - 131-Ave 11-3]*